

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2021**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Jean-Christophe SERMONAT, Éric VILLEVIÈRE

Excusés : Caroline BOUCHER, Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN

Secrétaire de séance : Françoise BERNARD

La séance est ouverte à 20h00. Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : Rapport de la CLETC et Poste de secrétariat de mairie.

Ordre du jour :

- Actes d'urbanisme : guichet numérique
- Contrôle de légalité : transmission dématérialisée des actes
- RPQS du service public de l'eau
- RPQS du SPANC (assainissement non collectif)
- RPQS Assainissement collectif
- RPQS Services des déchets
- SIVOS : Projet nouveau groupe scolaire et participation financière
- Parcelle E 825 Zone humide : étude des propositions mise à disposition du terrain
- Plateforme déchets : information
- Situation du C.P.I. de MANCEY
- Travaux cimetière
- Réunions des élus : organisation
- 27 mai 1943 : commémoration de la journée nationale de la résistance
- Questions diverses

### **1 – ACTES D'URBANISME : GUICHET NUMERIQUE**

À la suite du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la nécessité de mettre en œuvre un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la création du téléservice GNAU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Grand Chalonnais qui instruit nos autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la création du téléservice GNAU (guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Grand Chalonnais.

### **2 – CONTRÔLE DE LEGALITE : TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES**

La plupart des actes des collectivités doivent être transmis à la Préfecture ou à la sous-préfecture au contrôle de légalité pour être exécutoires. Désormais il est possible de télétransmettre l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité en utilisant le système @CTES. Pour cela il est nécessaire que la commune signe une convention avec le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état et d'entamer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du système @CTES.

### **3 – RAPPORT DE CLETC**

La CLETC (Commission Locale d'évaluation de transfert de Charges) entre la communauté de communes et ses communes membres, est chargée d'étudier le coût des transferts de charges des compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes (ex. Transport scolaire, SDIS...). Ce coût, évalué pour chaque commune, est déduit du montant de taxe professionnelle qui lui est reversé par la Communauté de Communes. La CLETC est chargée chaque année d'établir un rapport transmis aux différents conseils municipaux pour approbation.

Ce rapport, qui fixe le montant qui sera reçu de la communauté de communes ou reversé à la communauté de communes par chaque commune, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. En ce qui concerne la commune de Mancey, c'est un montant de 10 091.49 € qui devra être reversé à la Communauté de Communes. Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **4 – RPQS du Service de L'eau – RPQS du SPANC (Service Public de l'Assainissement non Collectif) – RPQS de l'Assainissement Collectif - RPQS du Service des Déchets**

Le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ces rapports doivent faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Les différents rapports ont été transmis aux conseillers municipaux pour leur permettre d'en prendre connaissance. Monsieur le Maire fait une présentation succincte de chacun de ces rapports et répond aux questions posées.

#### **5 – SIVOS : PROJET NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de nouveau groupe scolaire porté par le SIVOS Boyer-Jugy-Mancey-Vers. Avant de valider le projet, les habitants des différentes communes vont être consultés. Deux réunions sont prévues (le 25 novembre et le 2 décembre) afin d'élaborer le document qui sera distribué aux habitants de MANCEY.

Les résultats de l'enquête seront communiqués lors du conseil du 21 décembre.

#### **6 – PARCELLE E 825 ZONE HUMIDE**

Le propriétaire de la parcelle E 825 a proposé de faire don à la commune de cette parcelle en contrepartie d'une prolongation de la concession qu'il possède au cimetière de MANCEY et de l'entretien de la tombe. Cette parcelle est exploitée par un agriculteur de la commune qui souhaiterait cesser l'exploitation de cette parcelle en échange d'une autre parcelle communale.

Après débats, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'acceptation du don et des conditions qui lui sont liées
- Refuse la proposition faite par l'exploitant agricole

Monsieur le Maire est autorisé à prendre attache auprès d'un notaire afin de poursuivre le dossier.

#### **7 – PLATEFORME DECHETS : INFORMATION**

Différents travaux sont en cours de réalisation :

- Plateforme de déchets verts et gravats (ancienne carrière Sous la Fa)
- Réalisation de merlons pour fermeture et nettoyage de la plateforme La Condemine

#### **8 – SITUATION DU C.P.I. de MANCEY**

Monsieur le Maire rappelle que la responsabilité administrative du CPI dépend du Maire mais que son avenir dépend également du Lieutenant-colonel responsable du SDIS de Saône-et-Loire. Le CPI de Mancey ne compte plus que 4 sapeurs pompier volontaires et il est nécessaire, afin que le CPI ait une chance de perdurer, de procéder au recrutement de nouvelles personnes.

#### **9 – TRAVAUX CIMETIERE**

Le devis de réparation du mur du cimetière a été validé.

#### **10 – SECRETARIAT DE MAIRIE**

Une annonce conjointe de recrutement avec le Syndicat des Eaux va être lancée pour trouver une secrétaire.

Les points suivants prévus à l'ordre du jour sont reportés à une prochaine réunion :

- Réunion des élus : organisation
- 27 mai 1943 : commémoration de la journée nationale de la résistance

La séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion le lundi 20 décembre à 19 h

Le Maire, Éric VILLEVIERE